



Compte rendu de la réunion de bureau du 05/07/2018

1 – Commission maritime

Les animateurs poursuivent leurs auditions. Un premier document sera présenté au bureau en octobre.

Un groupe de travail spécifique sur les énergies marines renouvelables est créé, son objectif est d'apporter de l'information, de sensibiliser les citoyens, les élus et la presse à l'importance du développement des EMR pour le Pays de Brest et plus généralement la Bretagne. Cet objectif se résume en 3 mots : VULGARISATION, MOBILISATION, « DEMINAGE ».

Le fait que plus de 3500 personnes se sont rendues aux visites du polder organisées par la région témoigne de l'intérêt de la population.

Le programme prévisionnel du groupe de travail est de :

- Produire un diaporama court et pédagogique
- Rencontrer les acteurs
- Organiser des cafés citoyens sur les EMR dans le Pays de Brest en 2019 dans des lieux recevant du public (médiathèques, cafés, cafés-librairies, etc...)

2– Commission Aménagement, Développement Durables

Jean-Pierre Caroff, co-animateur de la commission souhaiterait que celle-ci puisse travailler sur ce que signifie l'intégration d'un volet maritime dans un SCoT. Y a-t-il des exemples ?

Cette préoccupation est en lien avec les réflexions menées par le Conseil régional dans le cadre de sa stratégie maritime et de son SRADDET.

Une réunion de présentation du projet de PLUI valant PLH de la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime a eu lieu le 28 juin au Faou. L'objectif de la communauté est une entrée en vigueur en 2020.

L'élaboration de ce document s'avère compliquée du fait à la fois de :

- L'application de la loi littoral,
- Les difficultés liées à l'assainissement,
- Le positionnement des élus qui demeurent avant tout représentants de leur commune et de leurs administrés.

3 – Mobilité

Yves Jullien et Michel Mouillart ont assisté au comité de pilotage « Mobilité durable » du pôle métropolitain du Pays de Brest.

Ils s'interrogent sur le fait que ce travail ne prenne pas en compte l'organisation des transports publics à l'échelle du Pays de Brest.

Jean-Pierre Caroff propose que le Conseil mène une réflexion sur ce sujet.

- Qu'est-ce qu'une Autorité Organisatrice de Transports ?
- Quelles seraient les conséquences de la création d'une AOT sur l'ensemble du Pays de Brest en matière de gouvernance, d'organisation, de financement?
- Quels avantages, quels inconvénients ?

Une rencontre avec la chargée de mission mobilité durable du Pays de Brest serait à organiser.

4 – Moyens du Conseil de développement

Lors de la dernière réunion du comité unique de programmation, Guy Jourden a échangé avec les élus sur les moyens de fonctionnement du conseil.

Aucune décision favorable ne semble envisagée pour le moment. Le budget prévisionnel élaboré par Thierry Cann pour le financement d'un chargé de mission à temps partiel (80%) se traduit par un financement de 3 750 € par communauté de communes.

En l'absence de réponse positive des élus sur les moyens alloués au fonctionnement du Conseil de développement, Yves Jullien et Jean-Pierre Caroff proposent qu'un courrier soit adressé au Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest et aux Présidents des intercommunalités afin de les informer que les membres issus du Conseil de développement siégeant au Comité unique de programmation ne participeront pas à la réunion du 2 octobre s'il n'y a aucune évolution d'ici à cette date.

**La prochaine réunion de bureau aura lieu
le jeudi 13 septembre 2018 à 17h30**